

L'ACTUALITÉ

EN BREF

Cession prochaine de six terrains publics

La Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF), présidée par Thierry Repentin, a examiné six cessions de terrains qui doivent être accélérées afin de produire du logement à Rennes, Nantes, Romainville (93), Villefranche-sur-Mer, Paris 7^e et 8^e. L'ensemble des sites identifiés par les préfets se trouvent être des marchés immobiliers et fonciers très tendus et leur cession, avec des charges foncières minorées, devraient permettre à terme, la construction de près de 2 500 logements à coûts maîtrisés. Les premiers retours émanant des préfets, sollicités par la ministre, font état de 74 terrains sur lesquels prioriser les actions.

Anah : lutte contre la précarité énergétique

Pour la fin 2014, l'Anah engage 68 millions d'euros supplémentaires pour lutter contre la précarité énergétique. Pour atteindre l'objectif de 50 000 logements rénovés énergétiquement en 2014, fixé par le plan de relance du logement, l'Anah a arrêté une capacité d'engagement supplémentaire d'un montant de 41 millions d'euros. Seront également délégués aux préfets de région 27 millions d'euros de crédits du Fonds d'aide à la rénovation thermique qui complètent les subventions de l'Anah dans le cadre du programme Habiter Mieux. Ont également été décidées, à titre expérimental, de nouvelles modalités de financement pour les travaux de réhabilitation des logements réalisés en auto-réhabilitation accompagnée (ARA). Dispositif qui vise à favoriser l'amélioration des conditions d'habitat grâce à la participation des occupants à la réalisation des travaux et en présence d'un encadrement garantissant la sécurité sur le chantier et la qualité des ouvrages.

Primo-accession : « Ma première Maisons d'en France »

Le réseau Maisons d'en France, qui fédère 18 constructeurs dont des organismes Hlm, lance une solution dédiée à la primo-accession : « Ma première Maison d'en France ». Le concept : une maison individuelle, en toute confiance, qui bénéficie de la qualité et des garanties exclusives du réseau (garanties clarté, sérénité, sécurité et contrat-revente).



À Clichy-sous-Bois

L'État a décidé de déclarer d'intérêt national, une opération de requalification des copropriétés dégradées sur le quartier du Bas-Clichy, où se trouvent les copropriétés du Chêne Pointu et de l'Étoile du Chêne, avec comme opérateur, l'Établissement public foncier d'Ile-de-France. Un décret devrait être publié en ce sens d'ici la fin de l'année. L'État mobilisera des moyens financiers et humains exceptionnels dans le cadre de cette opération, permise par la loi ALUR qui a créé un nouvel outil pour traiter les copropriétés dégradées (ORCOD).

EUROPE



« Code de Conduite » RSE européen pour les Hlm

Le CECODHAS, l'association internationale des locataires et Delphis ont officiellement lancé le *Code de conduite RSE - Habitat Responsable* à destination des organismes de logement social et public en Europe, le 6 octobre. « Il s'agit d'une démarche sans précédent pour promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans le secteur du logement en Europe, explique Charlotte Limousin, chargée de mission chez Delphis. Elaboré avec des parties prenantes clés du secteur (associations de locataires, collectivité, ONG, architectes...) dans le cadre de l'Initiative européenne pour un habitat responsable (ERHIN)⁽¹⁾, ce code énonce un certain nombre de principes et objectifs généraux définis collectivement, pour guider les organismes dans la conception de leurs politiques RSE. Il est ouvert à tous les organismes de logement social, public et coopératif en Europe partageant ces principes, qui sont invités à le capitaliser avec leurs parties prenantes ».

Cette charte volontaire aidera à mieux identifier – et valoriser – les organismes de logements européens engagés dans la RSE, qui s'efforcent de produire toujours plus de « valeur partagée » au bénéfice des habitants et des territoires, en contribuant à un développement durable et équitable. Ce code de conduite vise aussi à les aider à définir une stratégie structurée et à formuler leurs engagements auprès des locataires et habitants, des collectivités et de leurs autres parties prenantes, en s'appuyant sur un cadre com-

mun, reconnu au niveau européen. Le code de conduite couvre les cinq dimensions de la RSE, adaptées à la mission des organismes de logement social : économie responsable et durable ; équilibre social des territoires ; durabilité environnementale ; bonne gouvernance et relations aux parties prenantes ; gestion responsable des ressources humaines. Il vient en complément de deux autres documents majeurs produits par l'Initiative européenne pour un habitat responsable : la Déclaration européenne pour un habitat responsable ; la feuille de route « Habitat responsable », pour le développement de la RSE dans le logement social, public et coopératif, adoptée par le CECODHAS. L'adhésion au Code de conduite est strictement volontaire, et ne requiert pas d'audit ni d'évaluation. Néanmoins, ses signataires en sont redevables vis-à-vis de leurs parties prenantes, et prennent ainsi la responsabilité de leur rendre compte de sa mise en œuvre. En soutien et illustration de cet engagement public, les signataires sont invités à partager leur politique RSE, leurs rapports et bonnes pratiques sur le site www.responsiblehousing.eu, où ils trouveront de nombreux exemples et outils collectés dans différents pays européens.

(1) Menée par le CECODHAS, le réseau Delphis et l'Association internationale des locataires, ERHIN vise à promouvoir la RSE dans le logement social, public et coopératif en Europe. Le projet ERHIN a été co-financé par l'Union européenne.